

Condition générale de vente prestation de service

1-Préambule : Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre :

- Ur’jantes S.A.S 31 impasse Claude Broszat 42210, MONTROND LES BAINS, dont le siège social est situé Montée de Collonges 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, Siren numéro 951574151 , ci-après dénommé «Ur’jantes SAS» et- Toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d’un service de réparation par l’atelier Ur’jantes dénommé ci-après « le client ».

Les présentes CGV s’appliquent aux travaux de réparations et restauration sur jante aluminium automobile et motocycle, carter aluminium boîte à vitesses et tous autres supports en aluminium dénommés ci-après «prestations de réparations». **Ur’jantes n’est pas soumise à la TVA. TVA non applicable – article 293 B du CGI**

Redressage, dévoilage jante auto et moto, soudure au TIG aluminium et magnésium pour jante auto fissurée. Soudure TIG sur tous supports en aluminium, magnésium et inox sur boîte à vitesses, carter, cadre vélo, pot d’échappement. Démontage remontage de pneumatique sur jante, remplacement de valve standard, pression des pneus, équilibrage des roues. Préparation esthétique des jantes ; soudure de bord, meulage, sablage. Prestation carrosserie en sous traitance. En aucun cas Ur’jantes vous affirme que les jantes réparées auront un rendu comme neuve. Il est important de comprendre qu’il s’agit d’une prestation de réparation, toutes jantes réceptionnées ne sont pas forcément réparables.

Ur’jantes n’est pas responsable des dégâts occasionnés sur les jantes par les clients. Les prestations de réparations sont proposées à l’atelier sur rendez-vous, en service express (jante auto ou moto) pour professionnels et particuliers.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes CGV au moment où il accepte verbalement son devis ou l’ordre de réparation que ce soit par SMS, mail, appel téléphonique, par un prestataire extérieur ou un professionnel. L’envoi du matériel à réparer implique une acceptation sans réserve par le client des présentes CGV. Les présentes CGV entrent en vigueur à compter de l’envoi ou de la réception du matériel à réparer et restent en vigueur jusqu’à extinction des droits et obligations à la charge de l’une ou l’autre des parties. Les présentes CGV prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières.

Ur’jantes se réserve le droit de pouvoir modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables restent celles en vigueur à la date de la commande par le client. Ur’jantes se réserve également le droit de refuser de réparer une jante ou souder un support.

2- Tarification : L’ensemble de nos tarifs sont consultables sur notre site www.urjantes.com, consultable sur affiche à l’atelier Ur’jantes, et communiquer par téléphone, sms, mails, réseaux sociaux par le biais d’échanges avec le client. Les prix affichés sont fixes, non négociables et non assujettis à la TVA selon l’Art. 293B du CGI. Les prix des services ne comprennent pas les frais de livraison retour avec ou sans assurance, de vente d’accessoires ou de consommables, ni d’éventuelles remises. Ur’jantes propose la commande et la pose de pneumatique afin de remplacer les pneus HS du client ayant fait l’objet d’une prestation de réparation sur sa (ses) jante(s). En cas d’annulation de commande de pneumatiques, des frais s’appliquent (voir article 3.2)

Ur’jantes se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix des offres de pneu sont susceptibles de varier plusieurs fois par jours selon les fournisseurs. Une fois la commande passée elle devient ferme et définitive. Un acompte pourra être demandé au client pour la commande de pneumatiques en signant un bon de commande ou un devis.

3- Prestation de réparation et de services:

Pour une prestation de réparation, la procédure est la suivante :

o Le client devra prendre rendez-vous par téléphone ou via la boîte mail d’Ur’jantes.

o Ur’jantes peut adresser un devis estimatif du coût de la réparation ou restauration de(s) la jante(s) à l’adresse du courrier électronique communiquée par le Client.

o Le client devra alors accepter par écrit le devis estimatif en répondant au courrier électronique (échanges par mail faisant foi) à Ur’jantes, le client en présentiel sur accord verbal ; du moment que le client donne son accord au technicien, il procède à la réparation de ses biens, il sera considéré comme bon pour accord. Le client est prévenu des risques possibles de dégradation due à la restauration sur les jantes, du montant des réparations pouvant varier selon l’évolution des jantes avant toute intervention (un redressage peut créer une fissure, peinture atteinte, peinture aux bâtons brûlées…)

o Client à distance : Avant envoi, le client devra prendre soin de bien emballer sa jante, afin qu’elle ne puisse pas subir de dégradation, tout risques durant le transport seront à la charge du client. Les frais de retour en cas d’annulation seront à la charge du client. Il devra le transmettre sur bon bordereau retour dans la boîte mail d’Ur’jantes ou par courrier en appliquant de nouveau le poids de départ.

En sous traitance carrosserie seulement, toute demande de réfection sur jante alu, sera proposée au client. Ur’jantes se charge d’apporter la jante à un carrossier qualifié pour réfection, ré usinage et application d’un vernis et/ou peinture. La jante sera restitué au client dès réception à l’atelier, Ur’jantes ne sera pas tenu responsable des éventuels défauts occasionnés par la reprise réalisé par le carrossier.

3.1- Prestation de service en direct : Redressage, dévoilage, soudure TIG jante auto, redressage, dévoilage jante moto, démontage - montage équilibrage de pneumatique jante auto. Réparation crevaison pneumatique : Aucune intervention sur véhicule client n’est autorisé par le technicien, seulement sur les jantes que le client lui apporte. Un équilibrage des roues est inclus dans le forfait pneu. Soudure TIG aluminium, inox.

3.2-Commande de pneumatique

Le jour la commande de pneus, le CLIENT déclare sur l’honneur avoir bien vérifié les dimensions des pneus préconisés auprès de son constructeur automobile ou lu l’étiquette constructeur pour vérifier les dimensions autorisées dans le châssis de son véhicule. UR/JANTES NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA NON ADEQUATION DES PNEUS COMMANDÉS PAR LE CLIENT SUR SON VEHICULE SACHANT QUE LE TECHNICIEN N'A GENERALEMENT PAS ACCES AU VEHICULE CLIENT A L'ATELIER. Dans le cas où les pneumatiques ne seraient pas livrés, l’acompte sera remboursé au client dans son intégralité. Dans le cas le client souhaite se rétracter ou annuler sa commande de pneumatique, la commande sera réacheminée dans les entrepôts du Fournisseur et le Client aura à sa charge des frais de retour. Les frais de retour forfaitaires sont de 11 à 25 euros (onze à vingt-cinq) euros TTC pour chaque produit retourné depuis la France métropolitaine selon les CGV des fournisseurs. Délais de réception estimé des pneumatiques entre 24h et 72h après validation de la commande.

4- Devis : Dès réception de la jante, un diagnostic complet sera fait par Ur’jantes à l’issue duquel un devis estimatif est réalisé. Selon l’évolution de la réparation de la jante;

o Dans le cas où le devis final est identique au devis estimatif celui-ci reste inchangé.

o Dans le cas où le devis final est différent du devis estimatif, ce nouveau devis sera envoyé par mail et devra être retourner signé pour accord. Le client standard un accord verbal, par téléphone, par SMS.

o Si le client refuse le devis final, ou s’il ne répond pas dans les 10 jours ouvrés, le client distant s’engage à payer les frais de retour afin que Ur’jantes lui restitue la jante en l’état, ou Ur’jantes n’exécutera aucune prestation et rendra la jante au client.

4.1 Impossibilité de réparation : Si Ur’jantes ne parvenait pas à réparer la jantes du client, Ur’jantes s’engage à le lui restituer en l’état. Le Client peut être facturier d’un montant unique recouvrant les frais de gaz utilisé pour de multiples chauffes sur la jante 20€ TTC (vingt euros). Si le client ne compte pas récupérer sa jante HS, il devra signer une décharge de non restitution de la jante. Ur’jantes donne 366 jours au client pour la récupérer, dans le cas contraire la jante devient propriété d’Ur’jantes. Ur’jantes ne saurait en aucun cas en être responsable, des jantes réparées sur des véhicule encore sous garantie constructeur et ou véhicule de

location. Au titre des présentes conditions générales de ventes, **Ur’jantes n’est soumis qu’à une obligation de moyens et en aucun cas d’une obligation de résultat.** Le client reconnaît être au courant que sa (ses) jante(s) (ont) une possibilité de ne pas être réparables. Il existe des réparations non réalisables, il s’agit généralement des plats situés sur le cerclage extérieur à la jante entre deux bâtons et/ou avec un bord externe plié. Comme ces types de réparation dans 90% des cas, les jantes bris-fressifluent, elles se dégradent instantanément lors du choc. Avec l’accord du client conscient des risques de casse annoncé par le technicien, cette réparation peut être tenté. Dans le cas où le client s’oppose à cette réparation et accepte de redresser les autres déformations de la jante, il ne sera pas utile de réclamer un remboursement pour déformation non faite du coté externe. Seules les autres déformations seront redressées.

5- Les risques et décharges d’Ur’jantes: Aucune interventions avec risque de casse ou de dégradations esthétique ne seront réalisées sans l’accord préalable du client. Certaines interventions sur jante peuvent rendre celle-ci inutilisable, celle-ci sera rendue en l’état au client avec une mention “HS” sur facture (si facture établie). **Ur’jantes ne rembourse en aucun cas les jantes des clients.** L’atelier existe dans le but de sauver les jantes déformées, comprenant certaines limites. Si le client utilise la jante dites « non-roulante » ou « HS » Ur’jantes se décharge de toutes responsabilités. Le technicien précise : les jantes réceptionnées présentant une à plusieurs fissures peuvnt, lors du redressage, s’étendre, parfois jusqu’au milieu de la jante, sous forme de patte d’oie. Si la déformation n’est toujours repoussée (plat, voile autre…) car la jante a été très endommagée, une première soudure pourrait être réalisée pour stopper la progression des fissures et permettre de reprendre le redressage. **Le technicien précise que toutes jantes reçues déformées peuvent se fissurer lors du redressage.** Le redressage se fait à chaud >180C ceci peut marquer la peinture, l’écailleur, la faire buller ou encore la noircir la peinture. Certaines jantes se redresseront à froid (jante alu forgée, ou classique) il s’agit d’une méthode de dernier recours parfois si la jante ne répond pas au redressage à chaud, dans ce cas-ci, le risque de fissure et de faire céder la jante (bâtons, entraxe, jambe…) est plus élevé. Autre méthode pour les jantes très voilées, le technicien appliquera une méthode qui consiste à chauffer les bâtons, ceci est une technique de dernier recours pour permettre aux bâtons de suivre l’ensemble du cerclage extérieure de la jante. La peinture sera dans la plupart des cas, brûlée. Toutes poussées exercées par la presse peuvent fissurer un bâton sur jante auto et moto, surtout les bords extérieurs. Le technicien vous informera par téléphone de la situation nouvelle afin de recevoir l’accord du client pour poursuivre les réparations nécessaires pour remettre en état la jante dans la mesure où elle est réalisable et sans danger à l’utilisation.

Pour les jantes fissurées, 2 fissures maximum sont réalisables une 3^{ème} soudure est tolérée sous condition de remplacement de la jante le plus rapidement possible. Ur’jantes vous précisera dans la facture “maximum 3 soudures sont possibles sur une jante aluminium et un remplacement de la jante dès que possible”. **Ur’jantes se déchargera de toutes responsabilités en cas d’utilisation de celle-ci par le client sur le long terme suite aux préconisations données par le technicien.** Le technicien fera signer les conditions générales de vente au client si celui-ci ne comprend pas l’importance des risques de rouler avec une jante “HS” , soit parce qu’elle comporte plus de 3 fissures soit parce que le client souhaite une soudure de jante sans établir un redressage. Effectivement, le technicien annonce au client l’importance de redresser une jante déformée qui est fissurée, puisque techniquement, un point bas sur la jambe de jante (plat) équivalent à 1 voire 2 points haut qui, en cas de nouveau choc sur la jante, provoquera systématiquement un risque de fissure. **Aucune garantie ne sera appliquée pour toute soudure de jantes sans redressage en amont.** Aucune soudure ne sera garanti si le client a fait souder sa jantes par une tierce personne avant de se présenter à Ur’jantes. **Un cordon de soudure extérieur à la jante (jambe externe) ne doit en aucun cas être meuler** excepter le cordon intérieur pour permettre au pneu de plaquer contre le bord de jante et d’assurer efficacement l’étanchéité du pneu. **Autre préconisation : les jantes soudées doivent impérativement être montées à l’arrière gauche du véhicule ou si impossibilité montée à l’avant gauche ou la garantie ne peut être appliquée.** Cette méthode permet en autre d’éviter de nouveaux chocs sur la jantes déjà soudée. Les soudures sur jantes sont appliquées avec une technique permettant la fusion entre l’apport en matière et l’alliage existant de la jante, de cette manière, l’aluminium ne fait qu’un et tend la réparation solide. Pour les professionnels, Taxis, VTC, Commerciaux, toutes personnes empruntant les routes quotidiennement, il est préconisé de remplacer votre(s) jante(s) soudée(s) le plus rapidement possible. Sans remise en cause concernant la solidité d’une soudure TIG mais puisque dans un y risque que la jante réparée cède à nouveau au moindre choc, la tenue dans le temps est inconnue. Libre au client d’utiliser cette jante. Ur’jantes ne se déchargera de cette responsabilité en cas d’utilisation prolongée. Les soudures réalisées sur une base de trous formés par des clous, pointes, cailloux, rochers, coup d’étalonneuse sur la jambe de la jante, provoquant un trou important seront redressées si possible et soudées, la fusion de l’aluminium rendra la soudure solide et étanche (cela dépendra de la solidité de l’alliage et de sa réaction au poste TIG. L’alliage aluminium + magnésium, rend les jantes plus délicates à redresser. Elles sont reconnaissables par leur légèreté et une sonorité particulière (AlMg). **La jante alu forgée est plus difficile, voire impossible à redresser, en dernier recours, le client sera avertie qu’en cas de non-réponse de la jante (à chaud) à la presse, au risque de cassé la jante, le technicien demandera l’autorisation au client de redresser la jante à température ambiante.**

Libre au client d’informer son assureur afin de faire constater les dégâts par un expert. Ur’jantes, effectue le démontage - remontage - équilibrage des pneus montés sur les jantes clients. Le technicien procède au contrôle de l’état des pneus de manière générale et informe ses clients de l’état de ceux-ci si dégradés. Un pneu à une durée de vie d’environ 6 ans, doit respecter les texmuns d’usures, la date, le pneu ne doit pas avoir roulé à plat sur une très longue distance ou le flan de pneu sera complètement détérioré, une hernie ou un accroc profond sur le flan visible jusqu’à l’armature métallique est un risque d’éclatement du pneumatique en cas d’utilisation. Le technicien proposera au client le remplacement du train complet sur commande (il sera indiqué sur la facture). Les pneus sur un train avant ou arrière d’un véhicule doivent avoir la même usure, la même marque, les mêmes rainures principales entre le nouveau pneu et l’ancien ne dépasse pas 5 mm (article 9.3 du Code de la route) La loi interdit de monter des pneus différents sur un même essieu. Ils doivent être parfaitement identiques (marque, modèle, dimension, indices de vitesse et de charge...). Les pneus “runflat” : Les véhicules dotés de ces pneumatique doivent obligatoirement être dotés de détecteurs de perte de pression pneu (**système TPMS**). Il est possible légalement de remplacer des pneus Runflat montés d’origine sur un véhicule par des pneus classiques, sous certaines conditions: vous ne pouvez pas avoir 2 pneus classiques et 2 pneus Runflat sur un même véhicule. Aussi, il faut prévoir un autre système de secours en cas de crevaison (roue de secours, kit de dépannage). Sachez qu’il est préférable avant toute modification de tenir compte des recommandations du constructeur automobile, car toute modification peut entraîner des incidences sur le comportement routier du véhicule, car les trains roulants ont été étudiés de bas en haut des pneumatiques Runflat, assez rigides. Ur’jantes utilise des consommables à l’état gazeux, des risques explosifs sont à prendre en considération ainsi qu’un risque de recevoir un coup d’arc dans les yeux lors de l’utilisation du poste à souder. Au sein des lieux : il est interdit de fumer dans l’atelier, il est aussi demander au client de bien vouloir patienter en dehors du bâtiment pendant que le technicien est en exercice. Ne dispose pas de salle d’attente.

6-Délais de transport : Le client est seul en charge de son colis. Ur’jantes ne saurait être tenu responsable des délais postaux, et décline toutes responsabilités en cas de perte, dégradations ou vols éventuels durant le transport aller et retour. Dans ces cas de figure aucun remboursement ou dédommagement ne sera versé au client par Ur’jantes. Ur’jantes transmet au client le numéro de suivi du colis au client.

7- Les obligations du client : Le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV sans aucune réserve et Ur’jantes averti son client de toute difficulté éventuelle relative à l’exécution de la réparation. Après réparation, le Client s’engage à régler toutes les sommes dues au titre des réparations. Il lui sera demandé afin d’établir une facture, son Nom, Prénom, Adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone. Le client peut récupérer ses pneus usagés ou les emporter à la déchetterie de son choix. Ur’jantes se soumet aux mêmes règles de recyclage que les particuliers et ne peut se permettre d’accumuler des pneus usagés à l’atelier. Si le client ne commande pas de pneu auprès d’Ur’jantes. Pour la commande de pneumatique le client a pour obligation de connaître la dimension exacte de pneus préconisé par le constructeur. Le technicien d’Ur’jantes donnera au client tous les éléments nécessaires pour trouver les références et/ou orientera celui-ci vers son concessionnaire pour obtenir des informations précises. Le technicien n’a pas accès au véhicule client dans la majorité des cas et ne sera pas tenu responsable du mauvais choix de pneumatique par le client.

8- Les obligations de Ur’jantes: Ur’jantes s’engage à donner un maximum d’explications technique ainsi que d’informer son client des prestations réalisables ou non, des risques liés au redressage sur les jantes. Le technicien d’Ur’jantes ne prendra aucune responsabilité sur des jantes à risques, tel que : aluminium dégradé au niveau de l’entraxe, une multitudes de fissures (> 3), une jante de voiture de location, une jante susceptible d’éclater en éclats, fissure aux bâtons mâté, fissure vers la valve. Ur’jantes n’a aucune obligation de résultat. Les jantes seront redressées au millimètre près dans la mesure ou l’éclat répond au redressage à chaud et à la presse. Le bord externe reste dans la plupart des cas éraçés à cause du choc, difficilement redressable, il peut se fissurer lors d’une tentative de redressage, le bord éraçé n’a aucune conséquence sur l’étanchéité entre le pneu et la jante, les plats seront redressés, les bosses abasquées de manière à ne plus ressentir de vibrations dans le volant lors de la conduite. Montage de pneumatique, le technicien utilisera les techniques nécessaires pour établir un bon montage sans risque de dégradations du pneu, le gonflage du pneu sera celui préconisé par le constructeur. Le pneu quand à lui, suit la déformation de la jante, lors du remontage de celui-ci, le pneu sera déformé tel quel étant avant démontage. En supposant qu’il forme normale sur une jante ronde après quelques kilomètres.

9-Délais de réparation : Nos délais de réparation sont estimés entre 1h à 30 jours. Ces délais sont indiqués à titre d’information et ne sont en aucun cas garantis. Ur’jantes n’a aucune obligation de respecter ces délais. Le délai de réparation/restauration dépend de l’état de la (les) jante(s), de leur nombre. Certaines jantes nécessiteront la fabrication d’un bague de centrage spécifique, repoussant le temps d’intervention prévu ou annoncé au client. **Aucun dédommagement ne sera accordé par Ur’jantes dans le cas où le client trouverait le délai trop long.** Toutefois, le client aura le choix d’annuler sa réparation, à condition qu’elle ne soit pas encore commencée. Les frais de retour seront entièrement à charge du client.

10- Garanties / Hors garanties :Ur’jantes garantie ses soudures pendant une période de 3 mois à compter de la date de réparation de la (les) jante(s) sous présentation de la facture ou le client devra envoyer par mail à l’adresse suivante : urjantes@gmail.com. Les soudures non garanties ; tous client s’opposant à un redressage de la jante déformée qui est fissurée, le technicien exprimera l’importance d’arrondir une jante fissurée ainsi la soudure ne tiendra pas dans le temps. Il en va de même pour les soudures sur face avant de la jante, dont reconstruction. Toutes soudures en alliage magnésium ne seront pas garantie. Le technicien refusera catégoriquement la réparation des jantes présentes à l’atelier avant déjà plus de 3 fissures. Toutes soudures déjà réalisées sur une jante par un autre prestataire, qu’elle se soit ouverte, mal soudée, refissurée, comblée d’aluminium, cordon meulé, la reprise de soudure par Ur’jantes ne sera pas garantie, et peut d’avérer impossible. Reprendre à plusieurs reprises une soudure, rend celle-ci plus fragile et peut se ouvrir ou fissurer à coté du cordon de soudure, la jante peut ne plus jamais être rouché donc devenir « HS » . Ur’jantes ne sera pas responsable des travaux effectués en amont par d’autre personne qui n’aborderai pas de bonnes techniques. Il ne sera donc pas nécessaire réclamer une garantie quelconque. Ur’jantes ne soude pas les fissures se situant au niveau des bâtons de jante automobile ou moto en vue des risques d’éclatements.

L’octroi des garanties suppose que le client utilise son véhicule de façon normale, conformément au code de la route, la garantie comprend : une perte de pression de la roue dû à une mauvaise étanchéité de la soudure, soit par mauvais meulage du bord, soit causé par une bulle d’air dans l’apport en matière aluminium dans la fissure. Après réparation, la garantie ne couvre pas : d’autres fissures provoqué par un nouvel impact sur la jante. Le technicien responsable de la réparation conseille au propriétaire qu’il est préférable de monter celle-ci à l’arrière gauche de votre véhicule ou si impossible car monture asymétrique, à l’avant gauche afin d’éviter impact sur la jante réparée, si préconisation non respecté Ur’jantes peut s’opposer d’appliquer la garantie.

Durant la période de garantie, Ur’jantes n’est en aucun cas responsable d’autres dégâts constatés par le client qui ne seraient pas liées à la réparation.

Si une intervention effectuée par Ur’jantes est sans rapport avec les conditions de garantie, Ur’jantes facturera au client une nouvelle intervention.

La garantie devient ,non applicable passer les 3 mois pour signaler une anomalie liée à l’intervention de Ur’jantes.

Ur’jantes n’engagera aucune responsabilité, et n’effectuera aucuns des travaux de réparation sur des jantes des véhicules de location et les véhicules sous expertise; Ur’jantes se déchargera de prendre en charge une jante à redresser si le client ne cache pas au technicien la provenance de la jante. Ur’jantes n’intervient pas sur les véhicules clients, de ce fait, il n’oñ donc pas accès à l’identité du véhicule

(immatriculation, numéro de série), ignore donc à qui appartient le véhicule. Concernant les voitures en LOA, Ur’jantes facture toutes prestations de réparations énumérés à dessus dans la mesure ou la jante est réparable. Le client prendra seul la responsabilité d’avertir la concession des réparations effectuées sur ses jantes.

Les valves électroniques sont soigneusement retirées et remises en place avec un serrage à la clef sans tour serrier pour éviter de casser l’embout, et d’abimer le filletage. Le cache moyeu, ou joints spyy seront renvoyés par la poste ou mis de côté pour le rendre au client en cas d’oubli. Les jantes se décharge également de toute responsabilités à une valve électronique (capteur de pression) s’avère défectueux alors que celle-ci était présente sur la jante. Ur’jantes n’aura pas la connaissance que le capteur de pression était défectueux ou fonctionnel avant son arrivé à l’atelier. Avant chaque redressage, Nous prenons soin de démonter le capteur de pression avant de chauffer la jante. Seul la valve TPMS en caoutchouc (non démontable) reste sur la jante et nous évitons de la faire fondre. Cette valve TPMS, peut être brûlée lors de la chauffe si la déformation de la jante si situe près proche de celle-ci. Habituellement nous prenons soin de ne pas bruler la valve en caoutchouc. Le client peut en commander une neuve ou faire appel à son garagiste pour la remplacer. Ur’jantes n’en possède pas et prévient le client si la valve est détériorée.

5- Conditions de paiement et expédition de retour : Après achèvement de la réparation, une facture sera établie par Ur’jantes avec l’identité du client, nom, prénom adresse postale et numéro de téléphone puis envoyée par mail ou remise en main propre. **Le client particulier s’engage à payer la facture dans sa totalité à réception.** Les modes de règlement acceptés sont chèque sur présentation de la carte nationale d’identité, HenriPay, virement instantané ou espèces. **Ur’jantes ne sera pas tenu de procéder à la délivrance de la (les) jante(s) du client si celui-ci ne paie pas le prix des réparations en totalité. Il sera également refusé le paiement en plusieurs fois, le client Ur’jantes s’accorde aucun crédit. Le paiement personnel ainsi que le client particulier distant, dépendant d’une association, non inscrit au greffe... doit également s’acquitter du montant des réparation contre facture avant remoi des jantes par voie postale.** L’identité bancaire de la société Ur’jantes sera communiqué au client pour procéder au règlement. **Le client professionnel distant peut s’acquitter de sa facture sous 30 jours nets, et doit, transmettre les informations suivantes à Ur’jantes.** Nom de l’organisme, nom du responsable et son numéro de téléphone ainsi que du service comptable, adresse email et postale, numéro de téléphone. En cas de non réparation les frais de retour seront à la charge du client professionnel distant.

Après paiement de l’intégralité de la facture, Ur’jantes renverra la jante au client, avec l’expéditeur de son choix (colissimo ou Mondial Relay...), le client est libre de contracter une assurance ou faire enlever la (les) jante(s) par un transporteur de son choix, les frais seront à sa charge. Ur’jantes appose le bordereau retour sur le colis et les déposera au jour suivant par le client.

Les professionnels le délai de paiement est fixé, au 30^e jour suivant la réception des marchandises ou l’exécution de la prestation. Au-delà des 30 jours, nous préférons ne remets sommes prononcées s’il y a non-respect de ces délais. Le client d’intérêt légal applicable par les entreprises (BCE) 0,100 x 0,100 = 0,01 qui est mis à jour de manière semestrielle. A ce taux directeur, s’ajoute une majoration de 10 points Montant des pénalités de retard = Indemnité forfaitaire de 40€ (Frais de recouvrement) Celle-ci sera calculée alors de la manière suivante : 40 euros × (X jours/365) = (10 × 5,07 % = sommes dû) euros = xx euros. Les prestations de réparations non payées dans les 366 jours suivant l’envoi de la facture auront comme conséquence un abandon de la (les) jante(s) de la part du client, elle(s) deviendront(ont) automatiquement propriété de Ur’jantes.

Ur’jantes se réserve le droit de disposer de(s) jante(s) comme bon lui semble. Elle(s) pourra(ont) être vendues/ou utilisées/être pour exercices afin de couvrir le coût des réparations non payées. Aucune réclamation ne sera traitée après le délai d’abandon d’une (des) jante(s).

Impayés : les clients professionnels recevons un email de relance par jours de retard de paiement. Une lettre de relance pour impayés avec accusé de réception par voie postale sera envoyé au client qui ne règle pas sa facture au-delà des 30 jours. Si le client n’a pas régler sa facture après 45 jours de retard pour impayé, une lettre pour mise en demeure sera envoyée au client avec accusé de réception, et des taux d’intérêts seront appliqués au montant total de la facture. Si le client n’a toujours pas acquittés sa facture après les relance au 45^{ème} jours de retard et la mise en demeure, Ur’jantes fera appel à un commissaire de justice, et les frais engagés seront à la charge du mauvais payeur.

La société Ur’jantes s’est pas soumise à la TVA. TVA Non applicable – article 293 B du CGI

15- Information et confidentialité :Ur’jantes est tenu à une obligation légale de secret professionnel. Ur’jantes s’engage à ne collecter aucune donnée personnelle et de respecter la vie privée de ses clients, Ur’jantes ne revend aucuns données personnelles concernant les client.

déchetterie de son choix. Ur’jantes se soumet aux mêmes règles de recyclage que les particuliers et ne peut se permettre d’accumuler des pneus usagés à l’atelier. Si le client ne commande pas de pneu auprès d’Ur’jantes. Pour la commande de pneumatique le client a pour obligation de connaître la dimension exacte de pneus préconisé par le constructeur. Le technicien d’Ur’jantes donnera au client tous les éléments nécessaires pour trouver les références et/ou orientera celui-ci vers son concessionnaire pour obtenir des informations précises. Le technicien n’a pas accès au véhicule client dans la majorité des cas et ne sera pas tenu responsable du mauvais choix de pneumatique par le client.

8- Les obligations de Ur’jantes: Ur’jantes s’engage à donner un maximum d’explications technique ainsi que d’informer son client des prestations réalisables ou non, des risques liés au redressage sur les jantes. Le technicien d’Ur’jantes ne prendra aucune responsabilité sur des jantes à risques, tel que : aluminium dégradé au niveau de l’entraxe, une multitudes de fissures (> 3), une jante de voiture de location, une jante susceptible d’éclater en éclats, fissure aux bâtons mâté, fissure vers la valve. Ur’jantes n’a aucune obligation de résultat. Les jantes seront redressées au millimètre près dans la mesure ou l’éclat répond au redressage à chaud et à la presse. Le bord externe reste dans la plupart des cas éraçés à cause du choc, difficilement redressable, il peut se fissurer lors d’une tentative de redressage, le bord éraçé n’a aucune conséquence sur l’étanchéité entre le pneu et la jante, les plats seront redressés, les bosses abasquées de manière à ne plus ressentir de vibrations dans le volant lors de la conduite. Montage de pneumatique, le technicien utilisera les techniques nécessaires pour établir un bon montage sans risque de dégradations du pneu, le gonflage du pneu sera celui préconisé par le constructeur. Le pneu quand à lui, suit la déformation de la jante, lors du remontage de celui-ci, le pneu sera déformé tel quel étant avant démontage. En supposant qu’il forme normale sur une jante ronde après quelques kilomètres.

9-Délais de réparation : Nos délais de réparation sont estimés entre 1h à 30 jours. Ces délais sont indiqués à titre d’information et ne sont en aucun cas garantis. Ur’jantes n’a aucune obligation de respecter ces délais. Le délai de réparation/restauration dépend de l’état de la (les) jante(s), de leur nombre. Certaines jantes nécessiteront la fabrication d’un bague de centrage spécifique, repoussant le temps d’intervention prévu ou annoncé au client. **Aucun dédommagement ne sera accordé par Ur’jantes dans le cas où le client trouverait le délai trop long.** Toutefois, le client aura le choix d’annuler sa réparation, à condition qu’elle ne soit pas encore commencée. Les frais de retour seront entièrement à charge du client.

10- Garanties / Hors garanties :Ur’jantes garantie ses soudures pendant une période de 3 mois à compter de la date de réparation de la (les) jante(s) sous présentation de la facture ou le client devra envoyer par mail à l’adresse suivante : urjantes@gmail.com. Les soudures non garanties ; tous client s’opposant à un redressage de la jante déformée qui est fissurée, le technicien exprimera l’importance d’arrondir une jante fissurée ainsi la soudure ne tiendra pas dans le temps. Il en va de même pour les soudures sur face avant de la jante, dont reconstruction. Toutes soudures en alliage magnésium ne seront pas garantie. Le technicien refusera catégoriquement la réparation des jantes présentes à l’atelier avant déjà plus de 3 fissures. Toutes soudures déjà réalisées sur une jante par un autre prestataire, qu’elle se soit ouverte, mal soudée, refissurée, comblée d’aluminium, cordon meulé, la reprise de soudure par Ur’jantes ne sera pas garantie, et peut d’avérer impossible. Reprendre à plusieurs reprises une soudure, rend celle-ci plus fragile et peut se rouvrir ou fissurer à coté du cordon de soudure, la jante peut ne plus jamais être touché donc devenir « HS » . Ur’jantes ne sera pas responsable des travaux effectués en amont par d’autre personne qui n’aborderai pas de bonnes techniques. Il ne sera donc pas nécessaire réclamer une garantie quelconque. Ur’jantes ne soude pas les fissures se situant au niveau des bâtons de jante automobile ou moto en vue des risques d’éclatements.

L’octroi des garanties suppose que le client utilise son véhicule de façon normale, conformément au code de la route, la garantie comprend : une perte de pression de la roue dû à une mauvaise étanchéité de la soudure, soit par mauvais meulage du bord, soit causé par une bulle d’air dans l’apport en matière aluminium dans la fissure. Après réparation, la garantie ne couvre pas : d’autres fissures provoqué par un nouvel impact sur la jante. Le technicien responsable de la réparation conseille au propriétaire qu’il est préférable de monter celle-ci à l’arrière gauche de votre véhicule ou si impossible car monture asymétrique, à l’avant gauche afin d’éviter impact sur la jante réparée, si préconisation non respecté Ur’jantes peut s’opposer d’appliquer la garantie.

Durant la période de garantie, Ur’jantes n’est en aucun cas responsable d’autres dégâts constatés par le client qui ne seraient pas liées à la réparation.

Si une intervention effectuée par Ur’jantes est sans rapport avec les conditions de garantie, Ur’jantes facturera au client une nouvelle intervention.

La garantie devient ,non applicable passer les 3 mois pour signaler une anomalie liée à l’intervention de Ur’jantes.

Ur’jantes n’engagera aucune responsabilité, et n’effectuera aucuns des travaux de réparation sur des jantes des véhicules de location et les véhicules sous expertise; Ur’jantes se déchargera de prendre en charge une jante à redresser si le client ne cache pas au technicien la provenance de la jante. Ur’jantes n’intervient pas sur les véhicules clients, de ce fait, il n’oñ donc pas accès à l’identité du véhicule (immatriculation, numéro de série), ignore donc à qui appartient le véhicule. Concernant les voitures en LOA, Ur’jantes facture toutes prestations de réparations énumérés à dessus dans la mesure ou la jante est réparable. Le client prendra seul la responsabilité d’avertir la concession des réparations effectuées sur ses jantes.

Les valves électroniques sont soigneusement retirées et remises en place avec un serrage à la clef sans serrer pour éviter de casser l’embout, et d’abimer le filletage. Le cache moyeu, ou joints spyy seront renvoyés par la poste ou mis de côté pour le rendre au client en cas d’oubli. Les jantes se décharge également de toute responsabilités à une valve électronique (capteur de pression) s’avère défectueux alors que celle-ci était présente sur la jante. Ur’jantes n’aura pas la connaissance que le capteur de pression était défectueux ou fonctionnel avant son arrivé à l’atelier. Avant chaque redressage, Nous prenons soin de démonter le capteur de pression avant de chauffer la jante. Seul la valve TPMS en caoutchouc (non démontable) reste sur la jante et nous évitons de la faire fondre. Cette valve TPMS, peut être brûlée lors de la chauffe si la déformation de la jante si situe très proche de celle-ci. Habituellement nous prenons soin de ne pas bruler la valve en caoutchouc. Le client peut en commander une neuve ou faire appel à son garagiste pour la remplacer. Ur’jantes n’en possède pas et prévient le client si la valve est détériorée.

5- Conditions de paiement et expédition de retour : Après achèvement de la réparation, une facture sera établie par Ur’jantes avec l’identité du client, nom, prénom adresse postale et numéro de téléphone puis envoyée par mail ou remise en main propre. **Le client particulier s’engage à payer la facture dans sa totalité à réception.** Les modes de règlement acceptés sont chèque sur présentation de la carte nationale d’identité, HenriPay, virement instantané ou espèces. **Ur’jantes ne sera pas tenu de procéder à la délivrance de la (les) jante(s) du client si celui-ci ne paie pas le prix des réparations en totalité. Il sera également refusé le paiement en plusieurs fois, le client Ur’jantes s’accorde aucun crédit. Le paiement personnel ainsi que le client particulier distant, dépendant d’une association, non inscrit au greffe... doit également s’acquitter du montant des réparation contre facture avant remoi des jantes par voie postale.** L’identité bancaire de la société Ur’jantes sera communiqué au client pour procéder au règlement. **Le client professionnel distant peut s’acquitter de sa facture sous 30 jours nets, et doit, transmettre les informations suivantes à Ur’jantes.** Nom de l’organisme, nom du responsable et son numéro de téléphone ainsi que du service comptable, adresse email et postale, numéro de téléphone. En cas de non réparation les frais de retour seront à la charge du client professionnel distant.

Après paiement de l’intégralité de la facture, Ur’jantes renverra la jante au client, avec l’expéditeur de son choix (colissimo ou Mondial Relay...), le client est libre de contracter une assurance ou faire enlever la (les) jante(s) par un transporteur de son choix, les frais seront à sa charge. Ur’jantes appose le bordereau retour sur le colis et les déposera au jour suivant par le client.

Les professionnels le délai de paiement est fixé, au 30^e jour suivant la réception des marchandises ou l’exécution de la prestation. Au-delà des 30 jours, nous préférons ne remets sommes prononcées s’il y a non-respect de ces délais. Le client d’intérêt légal applicable par les entreprises (BCE) 0,100 x 0,100 = 0,01 qui est mis à jour de manière semestrielle. A ce taux directeur, s’ajoute une majoration de 10 points Montant des pénalités de retard = Indemnité forfaitaire de 40€ (Frais de recouvrement) Celle-ci sera calculée alors de la manière suivante : 40 euros × (X jours/365) = (10 × 5,07 % = sommes dû) euros = xx euros. Les prestations de réparations non payées dans les 366 jours suivant l’envoi de la facture auront comme conséquence un abandon de la (les) jante(s) de la part du client, elle(s) deviendront(ont) automatiquement propriété de Ur’jantes.

Ur’jantes se réserve le droit de disposer de(s) jante(s) comme bon lui semble. Elle(s) pourra